
Report du congrès de la Société protectrice de l'enfance

Numéro d'inventaire : 2018.3.689

Auteur(s) : Alexandre Mayer

Type de document : correspondance

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1873

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Une feuille à entête de la Société protectrice de l'enfance, ms. encre noire, pliée en deux. L.A.S. Texte sur une page.

Mesures : hauteur : 21 cm ; largeur : 13,1 cm (dimensions fermées)

hauteur : 21 cm ; largeur : 26,2 cm (dimensions ouvertes)

Notes : Le Docteur Alexandre Mayer, secrétaire général, informe Mr Corda (172 Bd Montparnasse), du report du congrès qui devait s'ouvrir le 8 octobre.

Mots-clés : Iconographie, biographies, souvenirs de pédagogues

Protection de la famille, de la mère et de l'enfant

Lieu(x) de création : Paris

Historique : Provenance : Centre d'Étude et de Recherche en Histoire de l'Éducation (Saint-Brieuc, Côtes d'Armor).

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4 p.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE

FONDÉE EN 1865.

Reconnue d'utilité publique par Décret du 15 Mai 1869,

Rue Magnan, 5, près la place du Château-d'Eau.

ART. 3 DES STATUTS.

Sont Membres titulaires ceux qui paient une cotisation annuelle de 10 francs, et ont été agréés par le Bureau.

Le titre de Membre correspondant est dévolu aux souscripteurs qui, demeurant hors du département de la Seine, paient annuellement une cotisation de 6 francs.

Ces cotisations pourront être rachetées moyennant un versement, une fois effectué, de 100 fr. pour les Membres titulaires et de 60 fr. pour les Membres correspondants.

N^o 529.

Paris, le 4 J^{bre} 1873.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Congrès qui devait souvrir le 8 octobre, est ajourné.

Nous vous donnerons ultérieurement la date, de l'ouverture des Séances.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général
Dr Alex Mayer

M^r Corda 172 Bd Montparnasse

